

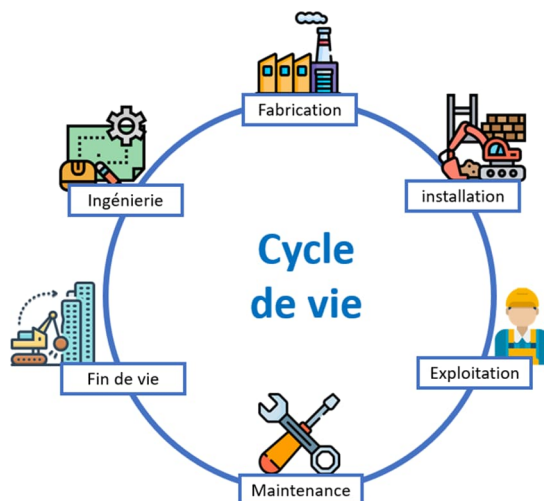
Rapport de calcul des émissions de gaz à effet de serre induites par le projet Lalinde

Contexte et objectifs de l'étude :

Ce document vise à présenter les résultats des émissions de gaz à effet de serre induites par le projet Lalinde porté par NaTran dans un souci d'information des autorités compétentes. Ce bilan carbone a été demandé par la DREAL lors de l'examen au cas par cas.

Méthodologie d'évaluation des émissions :

L'analyse des émissions de gaz à effet de serre induites par Lalinde repose sur un outil interne propriété de NaTran. Cet outil a fait l'objet d'un audit de conformité par l'Association pour la Transition Bas-Carbone (ABC). Il a été validé comme conforme à la méthodologie Bilan Carbone de l'ADEME. L'évaluation carbone se fait sur l'ensemble du cycle de vie (ACV) du projet Lalinde incluant : la phase d'ingénierie, la fabrication, l'installation, l'exploitation, la maintenance et la fin de vie de l'actif.



Les différentes phases de l'ACV comprennent :

- 1) **Phase d'ingénierie** : Cette phase regroupe l'ensemble des postes d'émissions associés à la conception et aux études nécessaires pour le bon déroulement du projet. Elle inclut notamment les déplacements des équipes, les consommations énergétiques liées aux outils de travail (logiciels, équipements informatiques) utilisés en phase étude.
- 2) **Phase de fabrication** : Cette étape couvre les émissions liées à la production des équipements et du matériel, depuis l'extraction et la transformation des matières premières jusqu'à la sortie des usines de fabrication.
- 3) **Phase d'installation** : Elle englobe tous les éléments nécessaires à la mise en place de l'infrastructure sur site. Les activités considérées incluent :
 - Les travaux de chantier, avec une attention particulière aux consommations de carburant des engins et machines.
 - Les déplacements des personnes impliqués dans l'installation.
 - La logistique, comme l'approvisionnement en équipements.
 - Les infrastructures temporaires, telles que les bases vie pour les équipes sur site.

- 4) **Phase d'exploitation** : Cette phase se concentre sur les émissions liées à la gestion et à la surveillance du réseau gazier pour garantir son fonctionnement optimal et sa sécurité industrielle.
- 5) **Phase de maintenance** : Ce volet englobe les activités nécessaires au maintien de la performance de l'infrastructure, notamment le remplacement et le renouvellement des équipements défectueux. Les émissions associées prennent en compte la fabrication, le transport et l'installation des nouveaux équipements.
- 6) **Phase de fin de vie** : Cette dernière phase couvre les opérations nécessaires au démantèlement de l'infrastructure. Elle inclut le traitement des éléments (ex : recyclage, mise en décharge), ainsi que les émissions des engins utilisés pour les travaux de déconstruction.

Périmètre technique de l'analyse :

Le projet est décomposé en 3 sous-parties :

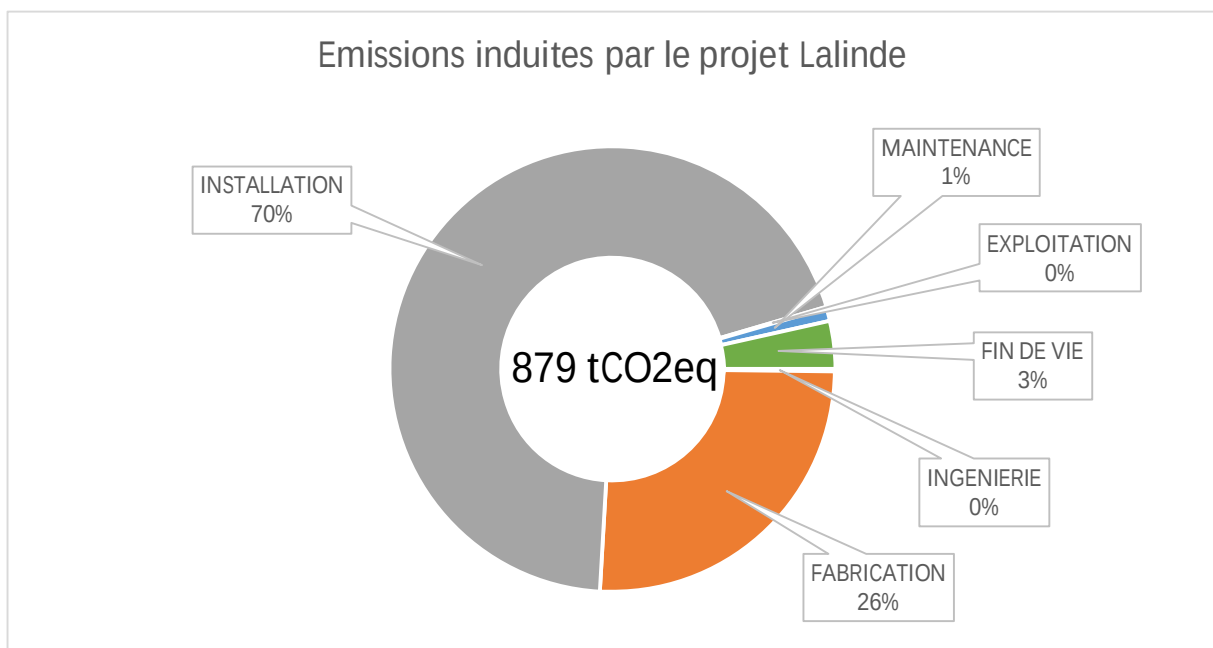
- La canalisation (dont ses 3 forages dirigés)
- Le poste de sectionnement
- La dépose de l'ancien poste de livraison et d'une part de l'ancienne canalisation (Dont l'impact a ici été catégorisé comme de la fin de vie)

Exclusion de l'analyse :

Dans le cadre du bilan carbone du projet de Lalinde réalisé par NaTran, certaines émissions sont exclues pour des raisons méthodologiques ou de périmètre. Ainsi, les émissions directes liées au gaz transporté (émissions résultant de la combustion ou de l'utilisation du gaz par les clients finaux) ne sont pas prises en compte, car elles relèvent des activités des utilisateurs finaux et non de celles de l'entreprise responsable du transport. On se limite aux actifs sous MOA NaTran.

Principaux résultats **de l'évaluation** :

Sur l'ensemble de son cycle de vie, le projet Lalinde porté par NaTran devrait générer environ 879 tonnes de CO₂ équivalents (887 tCO₂eq).



Pour mettre en perspective, les émissions du projet Lalinde sont équivalentes à :

